



CEC
CCA
CCE

Présentation du processus relatif aux communications sur les questions d'application (processus SEM) et des communications actuelles

Comité consultatif public mixte (CCPM)

Mérida, Yucatán

Les 14 et 15 juillet 2022



Présentation

- 1/ Évaluation de l'impact à long terme
- 2/ Nouvelle vidéo SEM
- 3/ Communications actives
- 4/ Statistiques

Évaluation de l'impact à long terme

Processus SEM: Qu'avons-nous appris?

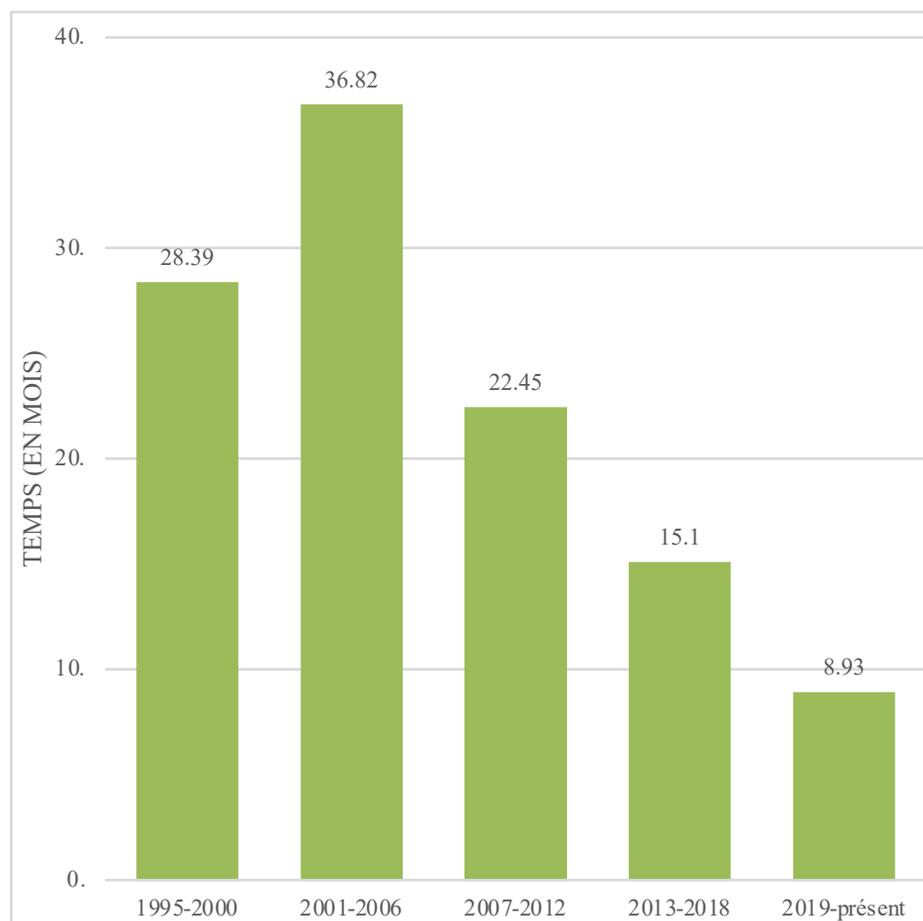
Une étude rétrospective de la performance

Préparée par l'*Environmental Law Institute* (ELI, Institut de droit de l'environnement) pour la Commission de coopération environnementale

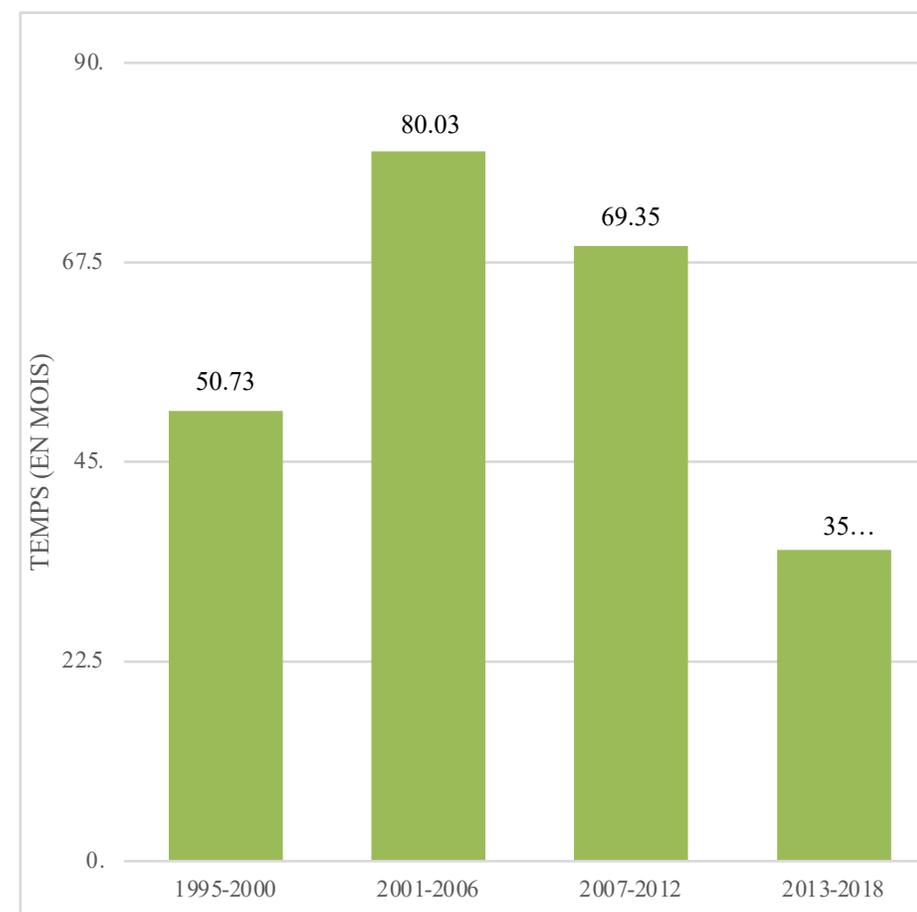


Amélioration des délais du processus SEM

Délai moyen entre le dépôt de la communication et la fin du processus, pour toutes les communications

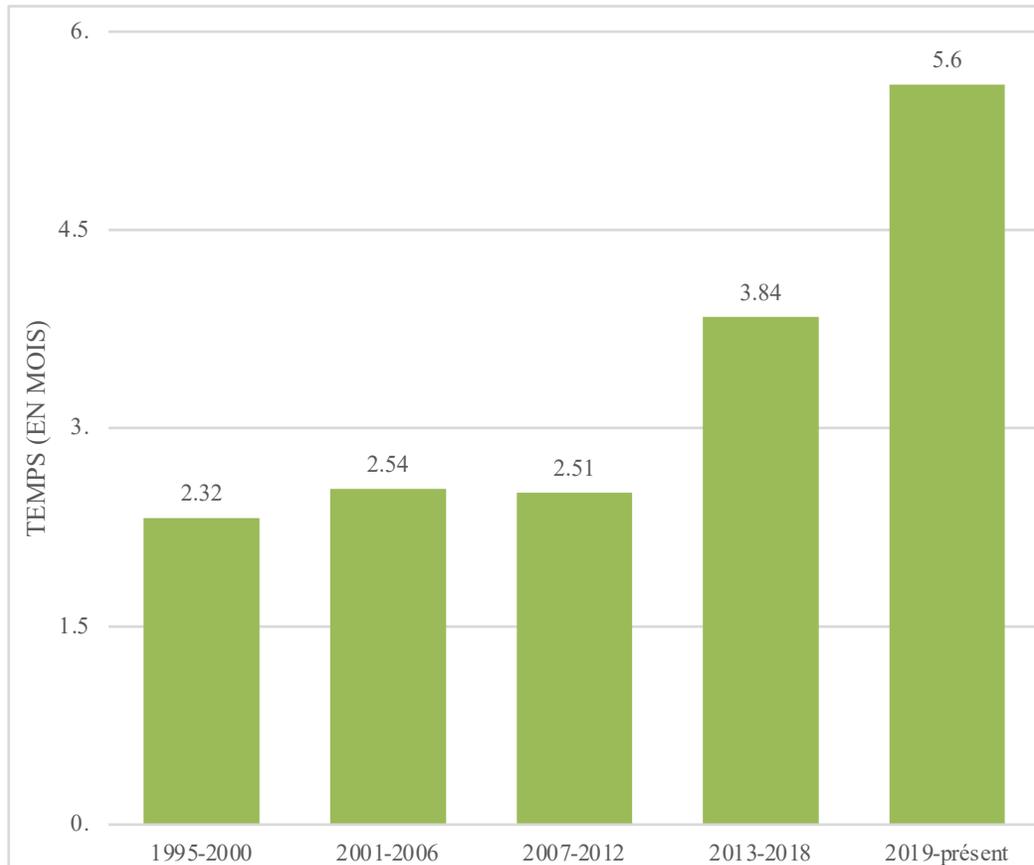


Délai moyen entre le dépôt de la communication et le dossier factuel final

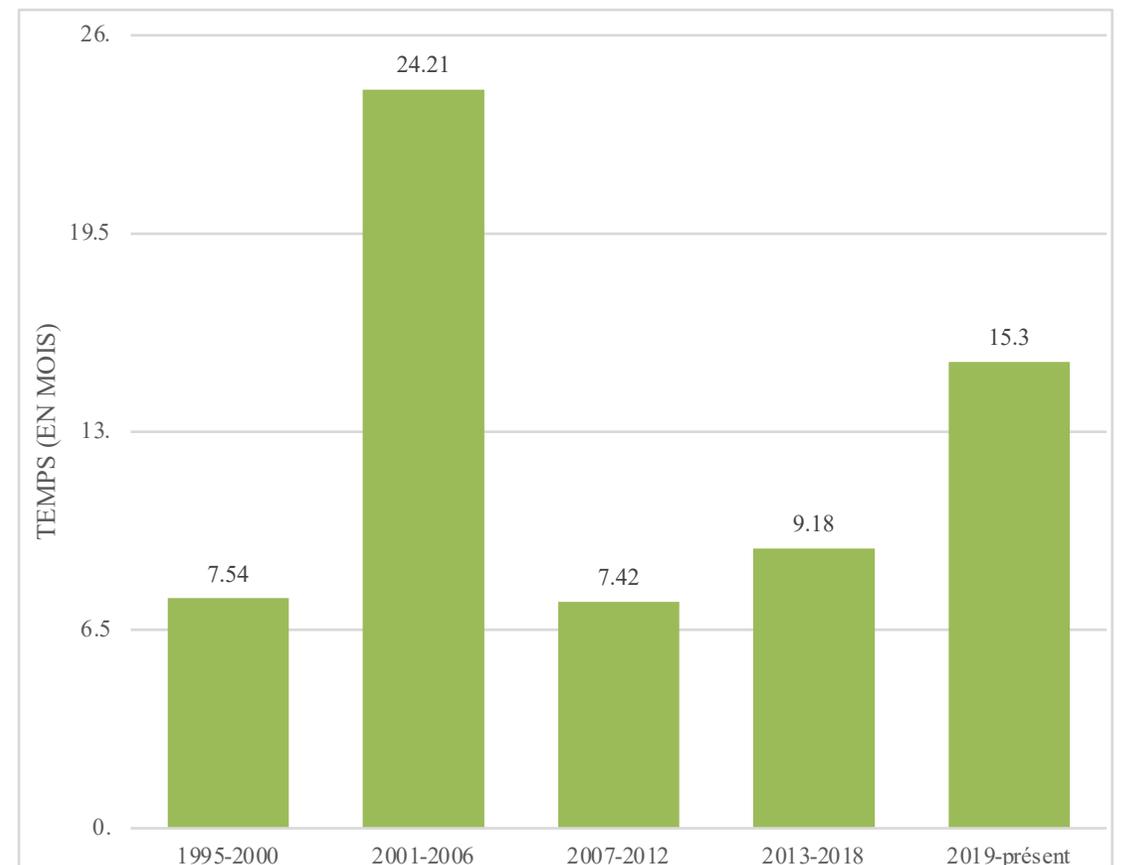


Toutefois, des problèmes de délais subsistent pour le Conseil et la Partie

Délai moyen pour une réponse de la Partie



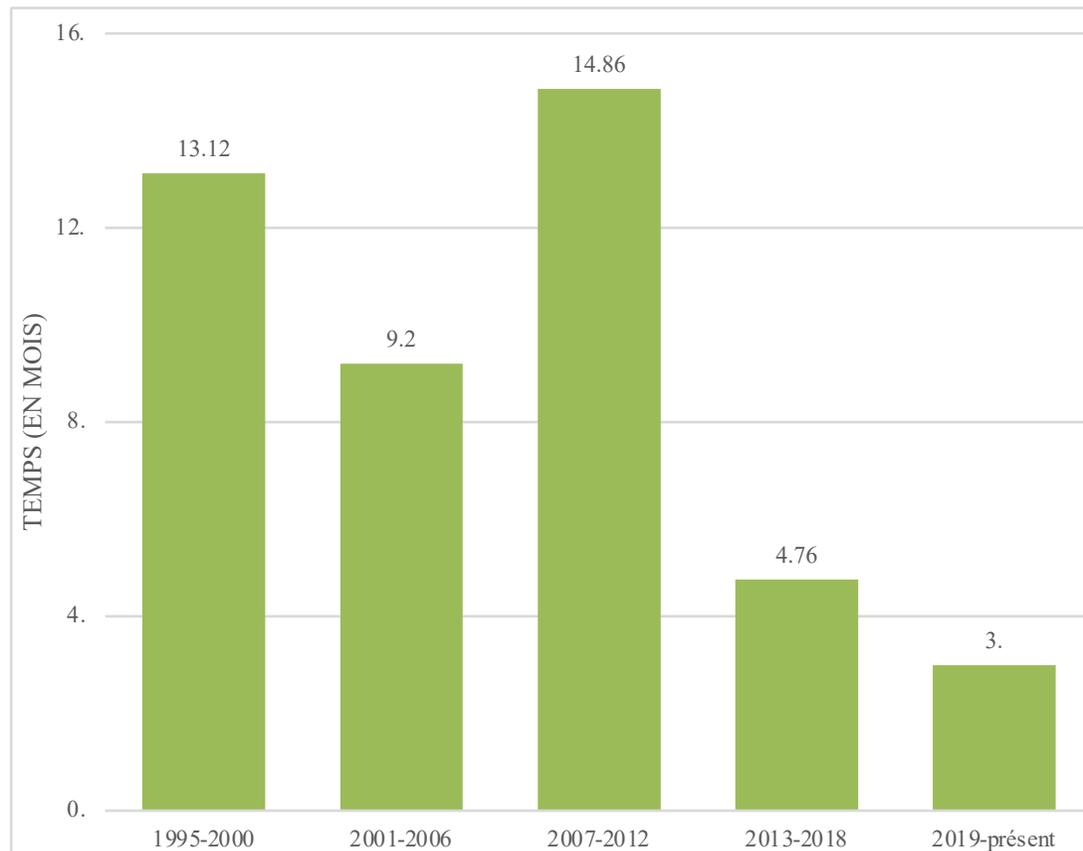
Délai moyen pour le vote du Conseil



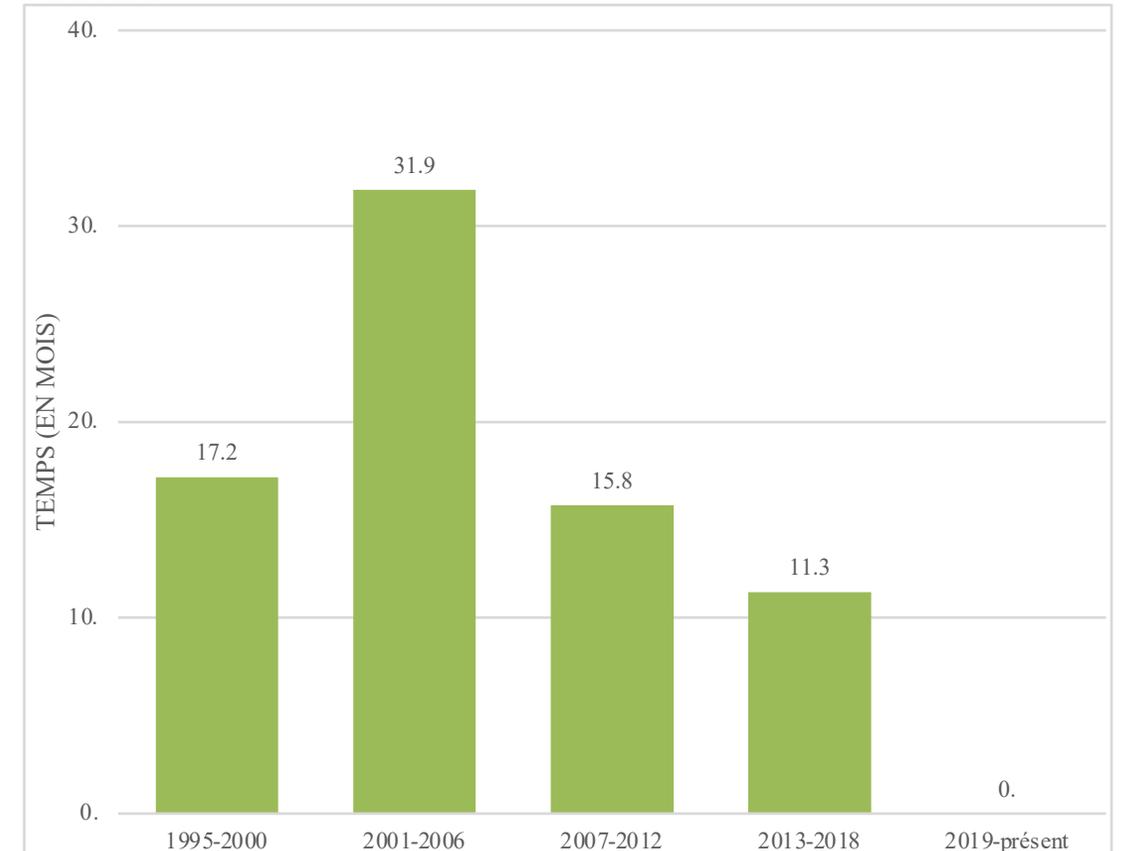
Le Secrétariat a amélioré sa capacité à respecter les délais

Cependant une augmentation des communications ou des votes du Conseil pourrait mettre cette efficacité à l'épreuve

Temps moyen pour une recommandation du Secrétariat



Temps moyen pour l'élaboration du dossier factuel



1. Améliorer la communication avec les déposants

Pourquoi ?

- Le manque d'interaction est perçu comme une faiblesse du processus.
- Réduire le caractère antagoniste du processus.

Comment ?

- Ajouter une fonction de dialogue.
- Améliorer la communication avec les déposants.

2. Adopter des mécanismes de flexibilité pour la gestion des délais

Pourquoi ?

- 120 jours civils pour la préparation du dossier factuel.
- Faciliter le respect des échéances du Conseil.

Comment ?

- Éviter de compter la période de traduction.
- Prolonger le délai si la Partie retarde l'envoi d'informations pour le dossier factuel.
- Établir des mécanismes pour le vote du Conseil.

3. Recommandations dans les dossiers factuels

Pourquoi ?

- Faire progresser les objectifs de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre les gouvernements du Canada, des États-Unis du Mexique et des États-Unis d'Amérique (ACE) en améliorant l'environnement nord-américain.

Comment ?

- Introduire des recommandations au dossiers factuels (non contraignantes sur le plan juridique)

4. Suivi des dossiers factuels

Pourquoi?

- Les « mises à jour » à propos des dossiers factuels terminés doivent être rendues publiques.
- Des « recommandations » sur les activités de coopération devraient suivre les dossiers factuels terminés.

Comment ?

- Créer un processus standard pour les « mises à jour » et les « recommandations ».
- Le CCPM, les déposants et les Parties pourraient être invités à partager leurs observations pour alimenter le suivi.

5. Le rôle continu du CCPM dans le SEM

Pourquoi?

- Le CCPM a toujours fourni des conseils sur le processus SEM.
- Le CCPM fournit des conseils au Conseil sur les questions relevant du champ d'application de l'ACE.

Comment?

- Mettre en place une fonction de surveillance continue du processus SEM.
- Contribuer à l'examen périodique du processus SEM.



Dépôt d'une communication

Qui sommes-nous? ▾

Sujets ▾

Subventions ▾

Impliquez-vous ▾

SEM ▾

Outils et ressources

Publications

Médias

Bulletin

Activités

[Accueil](#) » [Communications sur les questions d'application](#) » [Dépôt d'une communication](#)

Vous songez à déposer une communication?

Répondez aux trois questions suivantes pour déterminer si vous devriez le faire :

Pouvez-vous désigner la loi qui, selon vous, n'est pas appliquée efficacement en ce qui concerne une question environnementale précise?

Avez-vous communiqué avec le [représentant](#) concerné du pays?

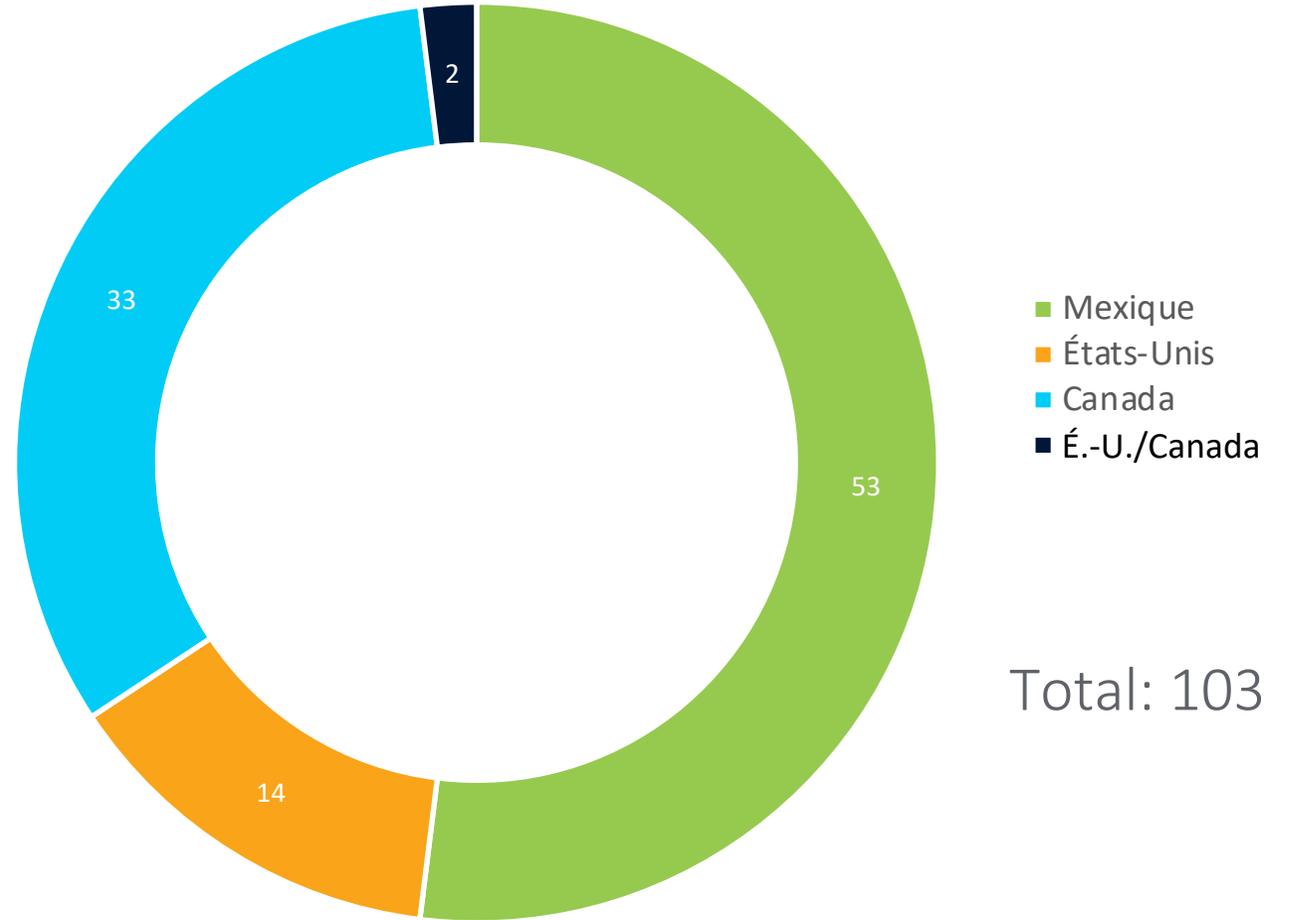
Disposez-vous de documents ou d'autres renseignements à l'appui de votre affirmation?

Veuillez noter que depuis le **1er juillet 2020**, le processus de communications sur les questions d'application est régi par les articles 24.27 et 24.28 du chapitre sur l'environnement de l'ACEUM. Le processus a subi quelques modifications, notamment en ce qui a trait aux lois de l'environnement que l'auteur d'une communication peut invoquer.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, prière de [cliquer ici](#).



Communications



Total: 103

24 Dossiers Factuels: MEX (14), CAN (8), EEUU (2)

Communications Actives

ANACDE

- | | |
|---|---|
| 1. Metrobús Reforma | Dossier factuel en cours de préparation |
| 2. Projet City Park | Dossier factuel en cours de préparation |
| 3. Fracturation Hydraulique dans l'État de Nuevo León | En attente du vote du Conseil |

ACEUM

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| 4. Tortue caouanne | En attente du vote du Conseil |
| 5. Marsouin du golfe de la Californie | En attente du vote du Conseil |
| 6. Baleine noire de l'Atlantique Nord | En attente du vote du Conseil |
| 7. Pollution à Playa Hermosa | En attente d'une réponse du Mexique |